

ANNONCE MÉDIATIQUE

L'Association canadienne de la paie est disponible pour parler de la **Subvention salariale d'urgence du Canada** et pour aider les entreprises à choisir le bon programme d'aide gouvernementale

Toronto, le 27 avril 2020 – Des représentants de l'Association canadienne de la paie sont prêts à discuter de la nouvelle Subvention salariale d'urgence du Canada et des choix difficiles auxquels se heurtent les employeurs et les travailleurs canadiens qui veulent se prévaloir des programmes d'aide mis en place pour atténuer les répercussions financières de la pandémie de COVID-19.

Des programmes comme la Subvention salariale d'urgence du Canada, la Prestation canadienne d'urgence et la Subvention salariale temporaire de 10 % s'avèrent absolument nécessaires. Pour se remettre de cette crise économique, il faudra que les fonds nécessaires soient affectés là où les besoins sont les plus grands afin que les travailleurs puissent payer leurs factures et les entreprises, leur personnel.

Cela dit, en raison de l'interrelation complexe entre les programmes d'aide, il peut s'avérer difficile de savoir à quel programme s'inscrire ainsi que la façon et le moment de le faire. L'Association est disposée à communiquer les commentaires et les conseils de ses experts à l'égard de ces décisions importantes et d'autres questions cruciales, notamment :

- Quelles sont les conséquences de choisir un programme au détriment des autres?
- Les employés et les propriétaires d'entreprise peuvent-ils se prévaloir de plus d'un programme à la fois?
- Les sommes reçues par l'entremise de ces programmes sont-elles imposables?
- Comment les sommes peuvent-elles être remboursées, le cas échéant?
- Les Canadiens peuvent-ils passer d'un programme à un autre? Dans l'affirmative, comment faire et quels sont les principaux facteurs à considérer?

En plus de répondre à ces questions immédiates, l'Association canadienne de la paie peut aussi aborder les défis posés en aval aux entreprises par la crise de la COVID-19. Par exemple, la conciliation de la paie de fin d'année sera plus complexe que jamais à effectuer et obligera les entreprises à acquérir l'expertise technique pour s'assurer de respecter toutes les réglementations. La façon de gérer la reprise des activités du point de vue de la paie représentera également un défi à mesure que l'économie se rétablira.

Des porte-parole de l'Association canadienne de la paie sont disponibles pour des entrevues en français et en anglais à l'échelle du Canada.

À propos de l'Association canadienne de la paie

Au Canada, 1,5 million d'employeurs comptent sur les spécialistes de la paie pour assurer le versement exact et à temps de 1,02 billion de dollars de salaires et d'avantages imposables et de 345 milliards de dollars de retenues obligatoires, tout en se conformant à plus de 200 exigences réglementaires fédérales et provinciales. En tant que source faisant autorité en matière de connaissances sur la paie canadienne, l'Association favorise la conformité de la paie au moyen de la représentation et de la formation. Consultez le site paie.ca pour en savoir plus.

Pour organiser une entrevue, veuillez écrire à Keera Hart ou l'appeler au 905-580-1257.